

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 3853)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE92

présenté par
M. Sempastous, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« détient, directement ou indirectement, des titres sociaux dans »

les mots :

« contrôle, directement ou indirectement, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.